



L'info sécu du mois

Un message sécurité pour les sapeurs-pompiers ariégeois

N°2
Décembre 2004

ATTENTION MONOXYDE DE CARBONE !

La mauvaise combustion d'un appareil de chauffage, d'un chauffe-eau, d'une cheminée ou d'un moteur thermique, peut générer un dégagement de CO.

Le monoxyde de carbone (CO) est invisible, inodore et asphyxiant. Il ne prévient pas !

*300 morts,
6000 intoxications
aiguës par an.
1 % de CO dans
l'air tue en 15
minutes*



Dès 100 ppm, les premiers signes de malaise peuvent apparaître : maux de tête d'abord, puis vertiges et pertes de connaissance.

Seul un détecteur de CO peut vous prévenir du risque présent dans le local. Ne l'oubliez pas !

**L'HIVER, CRAIGNEZ LA PRESENCE
DE MONOXYDE DE CARBONE
POUR TOUT MALAISE A DOMICILE !**